

LE PRIX COURANT

REVUE HEBDOMADAIRE

du Commerce, de la Finance, de l'Industrie
de la Propriété foncière et des Assurances.

Bureau: No. 32, rue Saint-Gabriel, Montréal

ABONNEMENTS:

Montréal, un an..... \$2.00
Canada et Etats-Unis..... 1.50
France..... fr. 12.50

Publié par

LA SOCIÉTÉ DE PUBLICATION COMMERCIALE.

J. MONTER, Directeur.

Téléphone Bell No. 2602.

MONTREAL, 24 JANVIER 1890

ACTUALITES

La dernière vente des concessions forestières à Québec a rapporté, en primes \$160,594 pour 1,198 milles carrés adjugés, tandis que, à la vente précédente, on n'avait réalisé que \$146,015 pour 1,729 $\frac{1}{2}$ milles carrés.

Les associés et les employés de la maison Lyman sons & Co, rue St Paul, ont célébré par un dîner au Richelieu le soixantième anniversaire de l'entrée dans les affaires de M. Henry Lyman, le chef de la maison. M. Lyman est âgé de soixante-dix-sept ans.

Nous apprenons avec plaisir que M. H. A. Plamondon, depuis seize ans employé au bureau principal de la Banque d'Epargne, à Montréal, vient d'être nommé gérant de la succursale de la banque à Hochelaga. M. Plamondon méritait bien cette promotion et la banque et le public n'auront qu'à se louer de cette nomination.

Les sept grandes minoteries de Milwaukee se sont formées en syndicat, au capital de \$25,000,000, avec une capacité de production de près d'un million et demi de quarts de farine par année, pour résister à la concurrence que leur promet le syndicat anglais qui vient de s'emparer des minoteries de Minneapolis.

Le tannage par l'électricité paraît être une des manies des inventeurs modernes. Nous avons déjà donné une idée d'une couple d'inventions de ce genre, qui réduisaient à quelques semaines le temps nécessaire au tannage. Voici maintenant qu'un tanneur de la Havane prétend, si l'on en croit le télégraphe, tanner à l'électricité en quatre jours. C'est véritablement un sténo-tannage si nous osons nous exprimer ainsi.

Les revenus du département des Terres de la Couronne, à Québec, ont presque doublé depuis 1887, pour l'exercice terminé le 1er janvier 1887 ils ont été d'environ \$625,000, et on nous promet que, en 1889-90, ils dépasseront \$1,100,000. Pourvu que cette augmentation n'entraîne pas au gaspillage du domaine public; il y a lieu de féliciter le gouvernement à qui elle permet d'équilibrer le budget sans créer de nouvelles taxes.

Le décès de M. le Sénateur Trudel, arrivé vendredi dernier, à la maison St Isidore, Longue-Pointe, fait perdre au journalisme canadien un de ses meilleurs écrivains. Catholique ardent et ennemi achar-

né de toute espèce de compromissions, sa franchise quelque fois brutale lui avait fait beaucoup d'ennemis parmi les spéculateurs politiques; pour ceux qui l'ont connu intimement, il n'était pas de cœur plus ouvert, d'ami plus loyal et plus désintéressé. Nous offrons à sa famille nos plus sincères condoléances.

M. Gerald E. Hart ayant donné sa démission de gérant de la compagnie d'assurance "La Citoyenne" cette position a été offerte, dit-on, à M. Heaton, assistant gérant, à New-York, de la Compagnie d'Assurance London & Lancashire. Nous entendons dire beaucoup de bien de M. Heaton et nous souhaitons à "La Citoyenne" beaucoup de succès sous la gestion de son nouvel administrateur. Mais nous prendrons la liberté de demander aux directeurs de cette compagnie essentiellement canadienne, si, réellement, ils n'ont pu trouver de canadiens compétents pour ce poste, puisqu'ils ont été obligés d'aller chercher un gérant à New-York? Ne serait-il pas à propos d'encourager nos concitoyens à se perfectionner dans les connaissances spéciales requises pour des situations de ce genre en leur montrant la possibilité pour eux d'arriver à la plus haute position qu'on puisse atteindre dans les assurances? Si on leur laisse croire que ces hautes positions sont au dessus de leur portée, ne craint-on pas de les décourager et de l'obtenir d'eux que juste ce qu'il faut pour remplir les positions subalternes qu'ils semblent être condamnés à ne jamais dépasser?

LES DROITS SUR LA FARINE

Comme nos lecteurs le savent, les droits de douane imposés par le gouvernement sont de 15 c, par minot pour le blé et 50 c, par quart pour la farine. Or comme il faut 4 $\frac{1}{2}$ minots de blé, en moyenne, pour faire un quart de farine, il en résulte que le blé nécessaire pour faire un quart de farine doit payer 67 $\frac{1}{2}$ c, de droit, tandis que la farine elle-même ne paie que 50 c, soit une différence de 17 $\frac{1}{2}$ c, par quart de farine en faveur des meuniers Américains.

Les meuniers du Haut Canada appuyés par la Chambre de Commerce ont demandé, depuis plusieurs années le réajustement de ces droits de manière à ce que le blé ne paie pas plus de droit, dans son état naturel, que lorsqu'il est réduit en farine; soit que les droits sur le blé soient réduits à 10 c, le minot soit que les droits sur la farine soient portés à 75 c, le quart.

On est sous l'impression qu'il sera fait quelque chose dans un sens ou dans l'autre, à la session actuelle du parlement fédéral; mais on ne connaît rien de certain à ce sujet. Dans tous les cas, nous croyons que les probabilités sont en faveur de la diminution des droits sur le blé, car l'augmentation des droits sur la farine serait une lourde augmentation des charges supportées par les provinces Maritimes, qui importent et seront quand même obligées d'importer la plus grande partie de leur farine des Etats-Unis.

Le droit de 10 c, par minot sur le blé paraît d'ailleurs suffisant

pour protéger efficacement les cultivateurs d'Ontario et du Nord Ouest; la marge entre la parité des prix de blés de même classe, à Port Arthur et Duluth, variant généralement de 5 à 8 c, par minot.

LE COMPTOIR DE LIQUIDATION

L'assemblée annuelle de l'Association du Comptoir de Liquidation de Montréal, a eu lieu Vendredi le 17 courant. Voici le rapport du comité.

Votre comité a l'honneur de faire rapport que la liquidation et le règlement des balances des banques au moyen d'un Comptoir de Liquidation (Clearing House) établi conformément aux résolutions adoptées par les banquiers de la ville dans leurs réunions du 13 et du 20 Décembre 1888, a été inaugurée le 7 Janvier 1889 dans la salle fournie par la Banque des Marchands du Canada, et a continué à fonctionner depuis sans interruption. Aucune difficulté n'est survenue, le fonctionnement s'est fait très régulièrement dès le début.

Chacune des banques de la ville, à son tour, a délégué un de ses officiers pour remplir les fonctions de gérant; celui qui remplit actuellement ces fonctions a été délégué par la Banque des Marchands d'Halifax. Le second tour d'aucune banque ne viendra avant le 1er Mai prochain. Ce système de rotation a donné d'excellents résultats et a augmenté l'intérêt que chaque banque porte à l'institution.

La Banque de Montréal a reçu et payé les règlements pendant toute l'année et elle mérite pour cela les remerciements de l'Association.

Le comité a tenu six réunions pendant l'année; mais les affaires qui lui ont été soumises n'étaient pas de grande importance et, conséquemment, ses devoirs ont été faciles à accomplir.

Il a fait préparer pour l'association un livre de minutes où sont enregistrés les procès-verbaux des réunions des banquiers que de celles du comité depuis le commencement.

Il a aussi conservé un état complet des opérations, jour par jour, avec la totalisation par semaine et par mois des bordereaux et des balances, et avec le montant liquidé par chaque banque, jour par jour et mois par mois. Les trois premiers totaux ont été publiés régulièrement dans les principaux journaux de finance du Canada et dans quelques uns des Etats Unis. Les sommes qui y figurent sont considérables et dépassent l'idée que beaucoup de gens se faisaient de la grandeur des affaires financières de Montréal. A ce point de vue, elles possèdent beaucoup d'intérêt et, à mesure que le temps marchera et que l'on pourra faire des comparaisons avec les années précédentes, cet intérêt ne pourra que grandir.

Le montant total des liquidations de l'année a dépassé un peu \$452,000,000 soit une moyenne de plus de \$1,500,000 par jour. En comparant ces chiffres avec ceux des 53 comptoirs, de liquidation de l'Amérique du Nord, donnés dans *Bradstreet's* ou trouve que Montréal occupe le onzième rang. Et si l'on considère que toutes les villes des Etats-Unis qui viennent

avant Montréal sont des villes où se tient la réserve du système de banques Nationales des Etats Unis, et qu'une partie seulement des transactions de la bourse passe par notre comptoir de liquidation, on trouvera très satisfaisant le résultat de cette comparaison. Si l'on continue à conserver les états que nous avons inaugurés, ces états deviendront des documents très précieux.

Les dépenses totales, du comptoir de liquidation, à ce jour, se montent à \$532, y compris une provision d'imprimés pour chaque banque, qui durera encore quelques mois. On a fait faire à ces dépenses au moyen d'une cotisation qui s'est élevée à environ \$40.00 pour chaque banque et qui a été prélevée en Avril dernier.

La Banque des Marchands du Canada a mis à la disposition de l'association, gratis, une salle convenable pour ses opérations. C'est une gracieuse attention de la part de M. Hague, auquel nous devons en exprimer notre gratitude. Mais comme le comptoir est maintenant sorti de la période d'expérimentation, nous croyons que nous ne devrions pas accepter plus longtemps cette hospitalité gratuite. Votre comité a, en conséquence, reçu de la Banque l'offre de l'usage de la salle actuelle, moyennant un loyer de \$500 par année. Ce loyer comprend le chauffage, le nettoyage, les services d'un messenger pendant le temps des échanges et d'un commis pour tenir le registre à jour. Afin de fournir au comité les fonds nécessaires pour faire face aux dépenses diverses du comptoir, nous recommandons que chaque banque de la ville soit cotisée au montant de \$50.

Des remerciements ayant été votés à la Banque de Montréal et à la Banque des Marchands du Canada, le comité fut autorisé à traiter avec la Banque des Marchands pour la location de la salle pour l'année suivante.

Le président du comité fut prié de correspondre avec le Ministre des Finances au sujet des billets mutilés du Dominion et de demander l'émission de billets spéciaux pour l'usage du comptoir.

Le comité pour cette année est composé de MM. J. Penfold, H. V. Meredith, Thomas McDougall, J. Murray Smith, James Elliott, M. J. A. Prendergast, E. L. Pease, U. Garand, J. Gault.

Liquidations en 1889.

• Du 1er ou 5 Janvier disons \$6,000,000
du 7 au 31 Janvier..... 30,300,852

	\$36,800,852
Février.....	32,198,789
Mars.....	33,081,377
Avril.....	33,741,544
Mai.....	37,000,924
Juin.....	38,435,628
Juillet.....	40,600,036
Août.....	38,395,523
Septembre.....	38,678,003
Octobre.....	46,434,199
Novembre.....	42,117,557
Décembre.....	37,076,225

Total.....	\$454,560,667
Maximum, semaine terminée le 14 novembre.....	\$11,333,477
Minimum, semaine terminée le 31 janvier.....	6,988,474
Maximum, d'une journée, 4 juin.....	2,469,630